

Un espace de socialisation : l'internat

Article publié le 10 juin 2003, Cahiers pédagogiques.

Claude Echerbault, Principal du collège Clément Marot Douvres la Délivrande 14440
claude.echerbault@ac-caen.fr

Nous avons vécu une aventure passionnante : la conception de tous les espaces d'un internat. Le cahier des charges était relativement simple : il fallait abattre toutes les cloisons intérieures d'un bâtiment rectangulaire autrefois réservé à l'enseignement de la technologie, recloisonner et percer des fenêtres supplémentaires de façon à ce qu'il y ait au moins une fenêtre par chambre.

« Comme à la maison »

Il était nécessaire pour respecter la législation d'aménager quatre chambres d'un ou deux lits accessibles en fauteuil roulant (deux du côté filles et deux du côté garçons). Ces chambres sont utilisées soit par les élèves internes s'il leur arrive un accident (jambe cassée) soit par des élèves demi-pensionnaires et handicapés qui fréquentent l'établissement (séances de kiné).

Vu l'âge des collégiens, il n'est pas souhaitable de faire des chambres individuelles (frayeurs nocturnes, tentatives de suicide). De plus, ces enfants ne sont en général pas habitués à avoir une chambre particulière chez eux.

Les chambres ayant une superficie de seize mètres carrés environ, il paraît concevable d'y loger trois à quatre élèves. Il était important de prévoir un bureau pour chaque enfant dans sa chambre de façon à ce qu'il puisse y travailler ; il fallait créer une situation de choix entre les études collectives et le travail à la chambre « comme à la maison ».

Le second point a concerné la place des équipements sanitaires. Pour les WC, il a été décidé de les répartir en dehors des chambres pour éviter les bruits nocturnes. Pour les douches et lavabos, les structures collectives ne permettent pas une appropriation individuelle et leur entretien ne concerne que le personnel ATOSS [[Agent technique ouvrier de santé et de service.]]. Nous avons donc décidé d'affecter à chaque chambre, une salle d'eau avec une douche et deux lavabos. Cela permet d'obtenir des enfants le respect du matériel et de la propreté.

L'entretien est fait tous les jours par le personnel ATOSS mais il se limite au passage de l'aspirateur dans la chambre et au toilettage de la salle d'eau. La règle établie avec les premiers internes et le personnel exige que chaque enfant ait rangé sa chambre en la quittant le matin. L'idée générale était de provoquer chez l'enfant l'évocation d'une chambre familiale plutôt qu'un dortoir. Le mobilier a été choisi dans cet esprit (quatre chambres avec des lits superposés, quatre chambres avec des lits au sol).

Nous avons demandé à l'architecte de concevoir une cuisine qui peut servir de cafétéria. L'idée était de permettre aux élèves internes qui n'avaient pas cours en première heure de ne pas avoir à se lever et de garder la chambre plus longtemps. En contrepartie, ils doivent se préparer leur petit-déjeuner eux-mêmes « comme à la maison ». Des règles d'utilisation de la cuisine ont été fixées avec les premiers internes et, en trois ans d'utilisation, nous n'avons eu à sanctionner qu'un seul manquement (une semaine d'interdiction d'utilisation de la cuisine).

Pari tenu

Nous voulions aussi que les élèves internes puissent profiter des équipements culturels et sportifs de la ville. Sur inscription décidée par la famille, ils ont donc pu fréquenter le conservatoire de musique, les clubs sportifs, les majorettes, la fanfare et, pour les élèves de sixième, le catéchisme.

Le problème que posaient ces activités était, comme c'est souvent en famille, qu'elles se terminent pendant l'heure du repas du soir. Il fallait donc prévoir un « repas décalé », ce qui est possible grâce à la cuisine de l'internat.

Un de nos objectifs initiaux était de conserver la totalité de nos élèves durant une année scolaire complète, le contrat étant signé pour un an et renouvelable après évaluation. Il s'agit bien d'un pari car il n'est pas rare de voir un internat se remplir en septembre et se vider régulièrement tout au long de l'année.

Je crois qu'il faut retenir quelques règles simples :

- Commencer par élaborer un projet pédagogique et éducatif clair.
- Concevoir des espaces polyvalents dont l'usage peut facilement évoluer en fonction des personnes et des progrès techniques.
- Permettre par le choix des revêtements une réappropriation des espaces par chaque génération.